



**AG2R LA MONDIALE**

## COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2017

AG2R LA MONDIALE est l'un des premiers groupes d'assurance de protection sociale français. Il allie performance économique et engagement social au travers des valeurs portées par le paritarisme et le mutualisme. Assureur de la personne et gestionnaire de la retraite complémentaire obligatoire, fort d'une expertise complète en assurance de personnes (santé, prévoyance, épargne, retraite) et en action sociale, AG2R LA MONDIALE a collecté au cours de l'année 2016 28,2 milliards d'euros et a géré environ 113,5 milliards d'euros d'actifs et 54,7 millions d'euros ont été consacrés à l'action sociale et à la prévention sociale. De son côté la Fondation d'entreprise se consacre à des projets d'intérêt général dans les domaines de l'éducation, de l'autonomie et du transgénérationnel.

Dans son périmètre le plus large le Groupe emploie près de 11000 personnes.

AG2R LA MONDIALE est engagé, depuis de nombreuses années, et intègre progressivement les objectifs du développement durable dans sa stratégie et ses activités. Ses engagements sont notamment formalisés par l'adhésion du Groupe aux principes du Pacte mondial (dès 2003), à la Charte de la diversité (2006), à la Charte Développement durable de l'Association française de l'Assurance (2009), au Manifeste de l'entreprise responsable d'Alliances (2010). AG2R LA MONDIALE a pris en outre l'engagement de déployer sa méthode d'analyse ISR à la totalité de sa gestion d'actifs dans le cadre de la *Global Union for Sustainability*, GUS (2012). En 2015, il a activement contribué à l'élaboration de la Charte du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR – Eurosif).

Au cours de l'année 2016 le Groupe a adhéré à la charte de la parentalité, à la charte Entreprises et Quartiers, et a également signé avec la ville de Paris la charte de développement de l'emploi local et de RSE.

Les pratiques présentées ci-après constituent une partie du reporting RSE Groupe. Ont été recensées celles qui répondent tout particulièrement aux principes du Pacte mondial.

### **Rappel : les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies**

#### *Droits de l'homme*

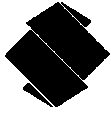
Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'homme

Principe 2 : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'homme

#### *Conditions de travail*

Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire



Principe 5 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

#### *Environnement*

Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

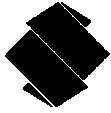
Principe 9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

#### *Lutte contre la corruption*

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

## **Sommaire**

<u>Intitulé de la pratique</u>	<u>Correspondance avec les principes du Pacte</u>
1) Les Droits de l'homme : déclaration générale	1 et 2
2) L'éducation	1
3) La santé	1
4) L'habitat	1
5) La protection des données personnelles	1
6) L'investissement responsable	Tous
7) L'emploi des jeunes	6
8) Intégration de collaborateurs en situation de handicap	6
9) Egalité professionnelle H/F	6
10) Tri sur le site de Chartres	8
11) Bilan des émissions de gaz à effet de serre	8 et 9
12) Editprint site de Mons	8
13) Label Imprim'Vert	8
14) Les déplacements	8 et 9
15) Immobilier (placement et exploitation)	6, 8 et 9
16) Implication	8 et 9
17) Lutte contre la corruption	10



## 1) LES DROITS DE L'HOMME : DÉCLARATION GÉNÉRALE

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Le groupe AG2R LA MONDIALE et ses composantes respectent les droits de l'homme dans leur sphère d'activité et ne se rendent pas complices de violation de ces droits.

## 2) L'EDUCATION

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Le droit à l'éducation fait partie intégrante des droits de l'homme (article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Une Fondation d'entreprise a été créée en 2004, prorogée depuis à deux reprises, elle a pour vocation de contribuer à « l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie ». Elle intervient en complément des actions publiques et associatives. Elle est animée par 22 administrateurs, 80 correspondants bénévoles et deux salariées. Au long de l'année 2016 la Fondation a instruit 82 projets, retenu et financé 41 pour un montant de 835 000 €.

Trois orientations déterminent son action :

- l'autonomie par l'éducation ;
- l'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- la solidarité entre les générations.

Au moins une priorité et un projet phare sont définis pour chaque orientation. En matière d'éducation la priorité est la prévention et le traitement de l'échec scolaire dès le plus jeune âge, et le projet : « Aider les enfants de l'île à réussir » avec les écoles primaires de l'île Saint-Denis (93).

Ce projet fait l'objet d'un plan de soutien pluriannuel.

Par ailleurs, près de 300 000 € ont été attribués en 2016 sur le même thème.

Parmi les projets soutenus en 2016 citons, « Culture en chemin » par l'Ecole de l'oralité (le but est de valoriser l'interculturalité par la pratique artistique collective), « Prix littéraire les incorruptibles » par l'association Mots et merveilles (projet destiné à des enfants de classes maternelles et primaires, combinant la lecture, l'expression d'un choix et l'initiation à la démarche citoyenne de désignation d'un livre remportant le prix. Ajoutons que l'association Mots et Merveilles a été lauréate du prix Education 2016), « Solide » par l'organisation Aide et action (l'objectif est de renforcer les capacités des enfants par la promotion de démarches d'apprentissage basées sur la mutualisation et le partage des savoirs).



### 3) LA SANTÉ

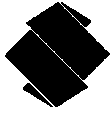
Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Selon la Constitution de l'OMS : « La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ».

En 2016, soucieux d'animer une réflexion stratégique sur les nouvelles frontières de la mutualisation des risques en santé et en prévoyance, AG2R LA MONDIALE et ses administrateurs paritaires ont mis en place « Culture branches », un espace d'information et de prospective au service des branches professionnelles, dont la vocation est clairement affirmée : 1) développer une couverture complémentaire santé répondant aux besoins de nos concitoyens insuffisamment couverts par l'assurance maladie obligatoire ; 2) réfléchir à de nouvelles modalités de prise en charge de risques très lourds : la prévoyance et la dépendance. Deux grandes rencontres ont été organisées : en mai, puis en décembre 2016 réunissant à chaque fois plus de 150 parties prenantes (organisations représentatives du monde de l'entreprise, élus et chercheurs). Parallèlement, les équipes du Pôle alimentaire ont fait vivre cette réflexion auprès des branches partenaires du Groupe.

Le Pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE s'est doté en 2015 d'un Observatoire Prévention Santé de l'Alimentaire, animé par les partenaires sociaux, dont la vocation est de prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi que les accidents et maladies de la vie courante, et de contribuer au partage des bonnes pratiques dans les secteurs de l'alimentaire. En 2016, sous son égide, 16 programmes de prévention santé opérationnels ont été conçus dans un triple objectif : 1) adapter les actions de prévention aux populations ciblées en les ajustant aux risques spécifiques des professions qui en bénéficient ; 2) compléter les régimes assuranciers de prévoyance santé et mettre en valeur les métiers de l'Alimentaire ; 3) contribuer aux enjeux de santé publique, notamment en matière de diabète ou de sommeil.

Les Institutions de la Coiffure, membre du groupe AG2R LA MONDIALE, sont en charge de la protection sociale des salariés de la coiffure. Elles portent depuis plusieurs années la démarche « Développement durable, mon coiffeur s'engage ». Parmi les initiatives récentes figure notamment le concept de salon adapté aux personnes à mobilité réduite qui s'adresse aux EHPAD, aux établissements de soins ainsi qu'aux salons de coiffure. En 2016, environ 30 établissements ont acquis l'équipement. Autre dispositif, le programme d'aide Préciseo conçu dans le cadre d'un partenariat entre les Institutions de la Coiffure et l'Assurance Maladie-Risques Professionnels, pour la période 2013-2017 dans le cadre de l'article L 442-5 du code de la sécurité sociale. Ce programme permet d'accorder des subventions à des programmes de prévention de maladies professionnelles avec un objectif principal : réduire le risque des troubles-musculo-squelettiques, très répandu dans ce secteur d'activité, par une aide à l'achat de matériels ergonomiques qui évitent les postures contraignantes. Deux équipements sont à ce jour concernés, les bacs à shampoing et les sèche-cheveux. L'aide financière peut s'élever jusqu'à 5000 € HT. A la fin de l'année 2016, 1400 salons avaient pu en bénéficier. En outre, une étude épidémiologique a été menée pour évaluer les effets de l'aide, les résultats font clairement apparaître les bienfaits de cette démarche, les nouveaux équipements ayant permis la réduction des symptômes.



Au cours de l'été 2016, douze collaborateurs de moins de 35 ans ont été sélectionnés pour participer à un laboratoire d'idées interne reposant sur un fonctionnement collaboratif. Parmi les sujets stratégiques qui leur ont été proposés, ces « Hackteurs de l'innovation », comme ils ont été baptisés, ont choisi de travailler sur « la protection sociale des travailleurs non-salariés de la nouvelle économie », (et particulièrement les livreurs à vélo).

#### **4) L'HABITAT**

Le Groupe reste très engagé en matière d'habitat, ainsi qu'en témoignent les actions suivantes :

-Le partenariat avec la Société Immobilière de Guadeloupe (SIG) et l'APAVE a permis d'expérimenter le label Haute Sécurité Santé (HS2®) qui a pour objectif de permettre à des personnes âgées de vieillir chez elles, en bonne santé et en toute sécurité. En repensant le rôle du logement dans les processus d'accompagnement des seniors, l'application de cette démarche devrait permettre de prolonger de 3 à 6 ans le maintien à domicile des personnes âgées, ainsi de réduire le coût de la dépendance. Cette démarche qui s'adresse à de nombreux acteurs de l'habitat (bailleurs sociaux, promoteurs, professionnels du tourisme...), propose une réhabilitation préventive du parc immobilier couplée à de la connectique. En 2016, 50 logements ont été rénovés à Baie-Mahault en Guadeloupe, le 2ème département français le plus âgé.

-Le « Hospihome concept » a été sponsorisé par le Groupe et présenté à la Healthcare week en mai 2016 par le CHRU de Lille et le Clubster Santé. L'objectif est de proposer aux patients un parcours de santé connecté avec trois packs spécifiques : un pack data-santé, un pack interactif et un pack hygiène.

-Le financement de la construction d'un habitat transitoire pour des personnes en situation de précarité. A l'origine, le concours biennal de microarchitecture Mini Maousse remporté en septembre 2016 par le projet Wood Stock, proposé par deux étudiants de l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'architecture) de Nantes. La première habitation, démontable, construite à partir de modules de bois, sera édifiée en territoire nantais.

#### **5) LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Le Groupe a posé comme principe : la garantie pour tous du respect des droits attachés à la protection de la vie privée et en particulier à la protection des données personnelles telle que découlant de la loi dite « Informatique et Libertés », adoptée en 1978.

Il s'est engagé évidemment à satisfaire rigoureusement aux obligations légales qui lui incombent et à les faire appliquer par tous les collaborateurs qui traitent de telles données en son nom.

C'est le département protection des personnes et des biens de la Direction des risques opérationnels et qualité en lien avec le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) qui veille à la mise en œuvre des mesures de protections nécessaires à la gestion conforme des données personnelles. Il intervient



préalablement à la mise en place de traitements, par l'analyse de notes de cadrages ou en accompagnant les projets. Sur l'année 2015 31 études de cadrage ont été analysées.

Parmi leurs missions, le département protection des personnes et des biens et le CIL accompagnent les collaborateurs dans la mise en place de différentes opérations par des actions de conseil et de sensibilisation. Ainsi 67 actions ont été réalisées l'an dernier, dont 13 actions de prévention parmi lesquelles on peut citer :

- la mise en place d'ateliers avec l'action sociale concernant la contractualisation avec des prestataires;
- la revue des règles de prospection par email auprès de clients ou prospects, à la lumière de l'exception de l'article L 34-5 du code des postes et communications électroniques ;
- la vérification de la conformité des projets d'analyses de données de santé ;
- l'accompagnement de projets de lutte contre la fraude dans le respect des droits des personnes ;
- le conseil pour la mise en œuvre d'applications mobiles ou de nouvelles technologies ;
- la sensibilisation des chefs de projets informatiques.

Le département protection des personnes et des biens et le CIL veillent également à la bonne information des clients en s'assurant notamment de la présence et de la conformité des mentions obligatoires et travaillent en lien avec le marketing pour garantir aux clients une information sur les produits et services du Groupe dans le respect des obligations légales. Ainsi un recueil de mentions informatives et clauses informatiques et libertés a été élaboré afin de garantir le respect des droits des personnes dans nos traitements internes, sur nos sites internet et dans nos relations avec nos partenaires ou sous-traitants.

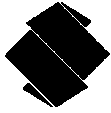
Le CIL reçoit les demandes d'accès de rectification et d'opposition des personnes concernées par les traitements du Groupe, et les transmet aux directions impliquées. En cas de besoin il est l'interlocuteur de la CNIL et des personnes dont les données font l'objet de traitements. Ainsi pour l'année 2016 le CIL et le département protection des personnes et des biens ont traité 372 demandes dont 347 demandes de non prospection.

Enfin, le département a aussi engagé le projet de préparation du Règlement général sur la protection des données personnelles qui met en place le cadre de droits et d'obligations renouvelé au niveau européen.

## **6) L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

Principes : tous.

Dans le cadre de ses activités d'assurance, le Groupe est amené à gérer les réserves financières sur un horizon de placement à long terme. Il entend le faire en optimisant les intérêts à long terme de ses bénéficiaires à travers la rentabilité à terme et la gestion des risques et des externalités positives et négatives des placements. La ligne de conduite est de développer une démarche d'investissement responsable au service de l'économie réelle et des objectifs du développement durable. Les critères ESG (environnement, social, gouvernance) sont pris en compte



En cohérence avec les objectifs de notre plan d'entreprise Elan 2018 et ceux de notre politique RSE, nous continuons à déployer une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) à l'ensemble de notre gestion d'actifs, et AG2R LA MONDIALE avait pris en 2012, l'engagement de déployer sa méthode d'analyse ISR à la totalité de sa gestion d'actifs dans le cadre de la Global Union for Sustainability, GUS (2012).

Récemment, en décembre 2016, a été formulée une politique financière appelée à s'appliquer à tous les types d'investissement et de portefeuilles, elle est constituée de 7 principes :

1. Recherche de cohérence ;
2. Approche globale de la performance et de la sécurité financière ;
3. Nécessaire adaptation aux différents univers d'investissement ;
4. Démarche de progrès et d'amélioration continue ;
5. Devoir de veille et de dialogue ;
6. Obligation de rendre compte ;
7. Engagement à promouvoir l'investissement responsable.

### **Une gestion ISR reconnue et labellisée**

Dans les faits, nous figurons depuis longtemps parmi les investisseurs institutionnels de référence dans le domaine de l'ISR avec une équipe d'analystes en interne et un encours qui n'a cessé de croître pour dépasser désormais 9 milliards d'euros. Sur le segment des fonds ISR ouverts, Agicam, la société de gestion d'actifs du Groupe, se classe au 7<sup>e</sup> rang des acteurs de l'ISR avec une part de marché de plus de 4 %.

Ainsi, en 2016, le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) et l'Association Finansol ont respectivement labellisé notre gamme de FCPE ISR et Solidaire et le fonds solidaire de notre gamme d'épargne salariale.

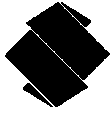
En janvier 2017, l'Agence Française de Normalisation (AFNOR) a, quant à elle, attribué pour 3 ans le label ISR public à 3 de nos fonds ISR, qui représentent plus de 2,3 milliards d'euros d'encours.

### **Participation active aux travaux de place**

En parallèle de notre stratégie d'investissement socialement responsable, nous contribuons à promouvoir l'ISR et à faire progresser l'ensemble des acteurs de la chaîne d'investissement au sein d'organisations professionnelles ou d'associations de place. Nous avons notamment contribué en 2016 à l'élaboration de plusieurs guides sur la mise en œuvre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (cet article oblige les investisseurs institutionnels à intégrer dans leur politique de gestion et leur reporting la notion de risque climat, ainsi que des paramètres environnementaux et sociaux). Ces guides ont été rédigés par l'association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2I), par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) « Empreinte carbone », par le FIR « Article 173-IV : extension du domaine de la lutte contre le changement climatique ».

Nous avons également soutenu l'édition 2016 du « prix FIR-PRI de la recherche européenne Finance et Développement durable », dont la cérémonie de remise s'est tenue en septembre au siège d'AG2R LA MONDIALE.

Par ailleurs, nous sommes un membre actif de la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM), du Centre d'Etudes Techniques des Institutions de Prévoyance (CTIP), de l'Observatoire



de la RSE (ORSE), de Réseau Alliances, de la commission RSE du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et du Cercle des Investisseurs Institutionnels de Novéthic.

### **Une gestion et une offre récompensées**

Nous sommes régulièrement distingués en France et en Europe pour la performance de notre gestion d'actifs et la pertinence de notre offre. Ainsi, dans le domaine de l'épargne salariale, nous avons obtenu la 2<sup>e</sup> place du Palmarès des Fournisseurs 2016 du magazine Gestion de Fortune, établi sur la base d'un questionnaire adresse à 3 200 Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants. En matière de gestion d'actifs, nous avons gagné 5 places à l'Alpha League Table et nous nous hissons au 17<sup>e</sup> rang sur 32 au titre de la robustesse des performances de notre composante « action » dans ce classement fondé sur une mesure de la performance corrigée du risque. Nous avons également reçu en décembre 2016 les « Couronnes de l'Investissement » dans la catégorie « meilleures initiatives en faveur du financement de l'économie locale ». Enfin, nous avons reçu les labels Institinvest et Distribinvest pour la qualité et l'accessibilité de notre reporting.

### **Nos nominations en 2016**

- European Pensions Awards dans la catégorie « SRI Provider of the Year », au titre de la densité de notre composante ISR.
- « Coupoles de l'Investissement », au titre du développement des compétences.
- « Les Excellences 10 ans » au titre de la performance sur le long terme du fonds ALM Dynamic.
- IPE Awards au titre de la gestion des fonds de la retraite et de la multigestion.
- « Couronnes de l'Investissement » dans la catégorie « les meilleures initiatives en faveur de la création d'emplois ».

En 2016, parmi les actions du Groupe qui illustrent ces thèmes, se trouvent :

#### a) Le financement

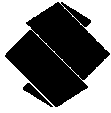
Le montant des encours (en valeur boursière) au 31/12/2016 en Green Bonds, prêts à l'économie et Private Equity s'élevait à environ 1 712 M d'€.

Il s'agit d'investissements destinés à favoriser l'emploi en France ou l'environnement.

#### b) L'empreinte carbone des actifs

Il est apparu nécessaire à l'investisseur de long terme qu'est le Groupe AG2R LA MONDIALE de s'intéresser à l'empreinte carbone des actifs gérés, élément et étape vers l'évaluation du risque carbone auquel ces derniers l'exposent. La méthode utilisée par AG2R LA MONDIALE pour





mesurer l'empreinte carbone de ses actifs en 2015 a été affinée à l'occasion de l'exercice suivant. L'attention portée au développement de ce nouvel indicateur s'explique par le besoin d'évaluer le risque carbone pesant sur les investissements.

Le périmètre de l'exercice 2015 comprenait les actions, les obligations d'entreprises et les dettes souveraines. Un ratio d'emprise était calculé puis appliqué aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) de l'entité.

En 2016, distinction a été faite entre les secteurs à forts enjeux (secteur de l'énergie, secteurs à potentiel d'efficacité énergétique, secteurs à forte intensité carbone) et les autres. Pour les premiers ont été prises en compte les émissions générées sur toute la chaîne de valeur. Pour les secteurs à faibles enjeux les données communiquées par les émetteurs ont été vérifiées avant d'être utilisées. À défaut de données existantes il a été procédé à des estimations. Par ailleurs la méthodologie employée neutralise les doubles comptes.

Les travaux ont été menés par une société spécialisée, Carbone 4.

L'empreinte carbone des actifs est de 126 tCO<sub>2</sub>e M€ investi.

#### c) L'engagement actionnarial

L'engagement actionnarial s'exerce à deux niveaux, le dialogue avec les émetteurs et les entreprises d'une part, et l'exercice du droit de vote d'autre part.

En tant qu'investisseur institutionnel le Groupe a le droit et le devoir fiduciaire d'exercer ses droits de vote en assemblées générales. Dans l'intérêt même de ses clients, il a un rôle à jouer notamment dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles il a investi. Dans ces occasions il se prononce sur les comptes, l'affectation du résultat, les conventions réglementées, la composition du conseil, les opérations du capital, la rémunération des dirigeants, les statuts, jouant son rôle de partie prenante active.

-nombre d'Assemblées générales : 235

-nombre total de résolutions : 4139

-exercice des droits de vote par La Mondiale : 90 %

-exercice des droits de vote par AG2R : 75 %

-taux d'opposition : 18 %

## 7) L'EMPLOI DES JEUNES

Principe n° 6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'accord « contrat de génération » conclu en janvier 2016 s'appliquera sur la période 2016/2018.

Il contient notamment des dispositions et des engagements concernant l'emploi des jeunes en fixant un objectif de 30 % de jeunes hors commerciaux (moins de 26 ans) parmi les embauches en CDI, objectif tenu pour l'année 2016.

De nouveaux engagements pour l'emploi ont été pris au cours de l'année 2016 : conformément à la Charte Entreprise & Quartiers, formalisée par une convention de partenariat avec l'Etat, signée en avril, le Groupe renouvelle son engagement à embaucher des jeunes via le recours à l'alternance



qui prépare l'insertion dans l'emploi, en augmentant la part de jeunes âgés de moins de 25 ans en CDI et CDD (respectivement 30 et 40 %) parmi les recrutements. En outre, un engagement d'accueil est pris en faveur de jeunes de 3e scolarisés dans des établissements d'éducation prioritaires.

Le Groupe a également signé en octobre avec la ville de Paris la Charte de développement de l'emploi local et de RSE qui repose sur trois axes prioritaires : 1) le développement de l'emploi local et l'appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires ; 2) le renforcement des relations avec les écoles, universités et organismes de formation ; 3) le développement des liens avec le tissu local des TPE et PME. Un référent responsable de la mise en œuvre des objectifs et du suivi sera désigné pour chacun de ces axes.

## **8) L'INTÉGRATION DE COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP**

Principe n°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Un accord Handicap a été signé en mars 2016, il va s'appliquer pendant la période 2016/2018.

L'engagement du Groupe en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap a quatre orientations :

- recrutement et accompagnement ;
- maintien dans l'emploi ;
- mobilisation de l'entreprise (collaborateurs, intervenants) ;
- développement du recours au secteur protégé et adapté.

Par ailleurs, à l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap 20 manifestations ont été organisées sur 18 sites différents. Pour la troisième année consécutive le Groupe a participé financièrement au festival « Regards croisés ». Il a été également partenaire du challenge « TousHanScène » organisé par l'association Tremplin qui œuvre à l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap. Enfin, partenaire de Handiréseau, il a participé aux trophées Handiréseau-Femmes en EA (entreprises adaptées).

Outre la prise en compte de la situation de ses salariés, le Groupe s'emploie également à rendre accessible l'ensemble de ses 105 sites recevant du public.

## **9) ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES**

Principe n°6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Un accord collectif, le troisième sur ce thème, a été signé, il couvre la période 2016/2018, pour rappel il traite les sujets suivants :

- le rééquilibrage quantitatif sur certaines catégories d'emplois via les recrutements ;



- la totale équité dans l'accès aux formations notamment qualifiantes ;
- l'engagement de progression de 2 % de l'effectif féminin dans la population des cadres de direction ;
- affirmation du principe de stricte égalité de traitement en matière de rémunération avec le maintien d'un budget dédié à la compensation des éventuels écarts.

Par ailleurs, un comité, appelé comité Pluri'Elles a été créé en septembre 2015. Il est dédié à l'égalité professionnelle et à la mixité F/H dans les équipes du Groupe. Sa composition s'est voulue représentative du Groupe, il est mixte, ses membres appartiennent à différents métiers et filiales. Sa vocation est le partage d'expériences et de réflexions.

Enfin, le Groupe a récemment adhéré à la charte de la parentalité dont les objectifs sont les suivants :

- faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise,
- créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour les femmes enceintes
- respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

## **10) TRI SUR LE SITE DE CHARTRES**

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Un dispositif de tri et de recyclage des papiers, cartons et plastiques a été mis en place au fil des années.

Au total en 2016 ont été recyclées :

- 28 tonnes de papiers
- 15,7 tonnes de cartons
- 0,967 tonnes de plastiques.

## **11) BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.**

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe calcule tous les ans ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du reporting, selon la méthode bilan carbone® et en se limitant aux scopes 1 et 2.

Les résultats sont les suivants : année 2016 (année 2015)



(1) Quantité des émissions liées à la consommation d'énergie	4922 TCO2e	(4023 TCO2e)
(2) Quantité des émissions liées à la flotte automobile	1314 TCO2e	(1281 TCO2e)
(3) Quantité des émissions liées aux recharges de gaz frigorigènes	226 TCO2e	(84 TCO2e)

Soit un total de 6462 TCO2e (5388 TCO2e)

La comparaison 2016/2015 fait ressortir une hausse globale des émissions voisine de 20%.

La comparaison poste par poste donne les résultats suivants :

- poste (1), hausse de 22 % ;
- poste (2), hausse de 2,6% ;
- poste (3), hausse de 169 %.

## 12) EDITPRINT (SITE DE MONS)

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

AG2R LA MONDIALE possède un centre d'édition et d'imprimerie, confiée à une de ses structures : Editprint. L'activité implantée à Mons en Baroeul génère beaucoup de déchets, notamment des papiers.

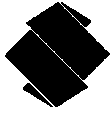
Les déchets papiers proviennent de deux opérations :

- le calage, le papier-déchet est le papier utilisé pour régler le rendu-couleur de la machine jusqu'à l'obtention de la qualité souhaitée ;
- le façonnage, la totalité des supports issus de la machine est façonnée. La première étape du façonnage consiste à découper, pratique qui génère des chutes de papiers (les rognures). Ces déchets sont triés par nature (papier, carton...) puis pour le papier selon le niveau d'encrage.

Trois catégories sont suivies avec attention depuis plusieurs années, et revendues à une société spécialisée qui les recycle :

- 7,78 tonnes de rognures blanches ;
- 59,415 tonnes de rognures couleur ;
- 37,73 tonnes de carton.

Par ailleurs, le taux de recyclage pour les chiffons souillés, les boîtes d'encre de l'activité offset, les cartouches d'encre et toner pour l'activité numérique, l'eau souillée de l'activité offset, les films plastiques et les cartons atteint un niveau de 90% (constant depuis plusieurs années).



### 13) LABEL IMPRIM'VERT

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Editprint a obtenu 6 années de suite (2011-2016) le label Imprim'Vert, le dossier pour l'obtention d'un 7<sup>ème</sup> label a été déposé. Plusieurs actions visent à réduire l'impact des produits et/ou techniques utilisés sur l'environnement, par exemple:

- le tri et l'élimination des déchets selon une filière conforme à la réglementation. Les déchets concernés sont les plaques, les chiffons souillés, les boîtes, cartouches d'encre et toner ;
- l'utilisation des plaques d'un appareil « azura » pour le gravage. Un nettoyage à l'eau est alors possible ;
- le stockage sécurisé des liquides neufs et des déchets liquides ;
- la non utilisation de déchets toxiques.

Editprint va même au-delà de la norme en vigueur en recourant à des encres végétales pour les travaux sur la machine offset et à un mouillage sans alcool.

- 90% des papiers utilisés sont labellisés FSC (Forest Stewardship Council) ;
- la sensibilisation du personnel à toute la démarche.

Bilan des activités d'Editprint pour l'année 2016 :

- 24,47 millions de pages imprimées;
- 5,2 millions de mises sous pli;
- 296,46 tonnes de papier utilisées.

### 14) LES DEPLACEMENTS

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

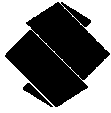
Principe n°9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe a calculé les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements au cours de l'exercice 2016. C'est, pour une activité tertiaire comme la nôtre le deuxième poste le plus émetteur après les actifs financiers.

Les déplacements pris en compte étaient les déplacements domicile-travail et professionnels des collaborateurs, ceux des membres des instances de gouvernance et des visiteurs.

Le total des émissions de ce poste s'élève à 29 208 TCO<sub>2e</sub>.

Les émissions dues à l'utilisation d'une flotte automobile participent au total précédent. C'est pourquoi le Groupe est attentif à l'émission moyenne de CO<sub>2</sub>/km/véhicule, ce dernier évolue favorablement, de 116gCO<sub>2</sub>/km en 2013, 112 en 2014, 107,4 en 2015, il est passé à 105,2 en 2016.



Par ailleurs, dans le but de soutenir l'acquisition et/ou l'utilisation de véhicules électriques le Groupe a fait équiper plusieurs sites de bornes de recharge, Mons, Grenoble, Chartres, Evres, Levallois, Courbevoie. En 2016, le parking du siège parisien situé Boulevard Haussmann s'est vu doté de deux prises de charge accélérée et de deux prises de charge lente. Les trois futures implantations, Paris-Gare de Lyon, Toulouse, et Reims-Bezannes disposeront de bornes de recharge.

## **15) IMMOBILIER (placement et exploitation)**

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

1) En matière d'immobilier tertiaire de placement, depuis plusieurs années déjà, AG2R LA MONDIALE poursuit volontairement et activement sa politique durable et responsable, notamment en plébiscitant la valeur « verte » de ses immeubles de bureaux, gage de pérennité de son patrimoine, et en développant les démarches et labels de certifications pour réduire les consommations énergétiques (cf tableau infra, l'indicateur de la consommation d'énergie primaire du parc immobilier de placement) et favoriser le confort et le bien-être des occupants.

Pour mémoire, l'objectif du Groupe est, à horizon 2019, la certification en neuf ou rénovation et en exploitation de 50 % des surfaces du patrimoine de placement.

L'année 2016 aura vu :

- La poursuite des actions techniques et de management visant la réduction des consommations énergétiques du patrimoine de placement. A ce titre, l'objectif du Groupe est, à l'horizon 2019, la réduction de 30 % des consommations d'énergie, l'année de référence étant 2012. En 2016 la consommation d'énergie réelle a diminué de 3% par rapport à l'année précédente, portant la réduction globale depuis 2012 à 25%.
- Un renforcement du parc immobilier « vert » : La livraison de la restructuration de l'immeuble LE LEMNYS (45 000 m2 de bureaux à ISSY LES MOULINEAUX 92) qui a obtenu le label de haute performance énergétique BBC effinergie® Rénovation ainsi que la certification NF HQE™ bâtiments tertiaires et la certification BREEAM® ; la livraison de la restructuration de l'immeuble Les MAGASINS GENERAUX (18 500 m2 de bureaux à PANTIN 93) qui a obtenu le label de haute performance énergétique BBC effinergie® Rénovation ainsi que la certification NF HQE™ bâtiments tertiaires. Ce même immeuble s'est vu aussi attribuer le label BiodiverCity® ; l'acquisition de l'immeuble LE PACIFIQUE (3 500 m2 de bureaux à ISSY LES MOULINEAUX 92) possédant le label de haute performance énergétique BBC effinergie® Rénovation ; l'acquisition de deux immeubles de bureaux (PARIS 8ème et LA DEFENSE 92) qui seront restructurés dans le cadre de démarches environnementales ambitieuses.



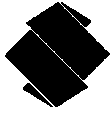
- La poursuite des démarches de certification environnementale en neuf et rénovation. En 2016, 46 % des surfaces du patrimoine immobilier de placement sont certifiées ou en cours de certification (soit 203 000 m<sup>2</sup> sur 440 000 m<sup>2</sup> SU au total) ;
- La poursuite des démarches de certification environnementale en exploitation. En 2016, 20 % des surfaces du patrimoine immobilier de placement sont certifiées ou en cours de certification (soit 89 000 m<sup>2</sup> sur 440 000 m<sup>2</sup> SU au total) ;
- La poursuite des travaux de restructuration de l'immeuble le 10 GRENELLE (32 000 m<sup>2</sup> de bureaux à Paris 15<sup>ème</sup>). Immeuble qui vise une triple certification en construction (HQE™, BREEAM® et LEED®) ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble SEASON (22 500 m<sup>2</sup> de bureaux à Paris 17<sup>ème</sup>) dans la ZAC Clichy-Batignolles labellisée EcoQuartier par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable, qui conjugue des politiques ambitieuses de déplacements (priorité donnée aux transports en commun), de mixité (habitation/tertiaire), de protection de l'environnement (avec un parc de 10 ha). Les locaux de bureaux seront rafraîchis et non climatisés, avec une forte exigence de sobriété énergétique et un recours massif aux énergies renouvelables ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble REVERSIDE (5 000 m<sup>2</sup> de bureaux à Gentilly 94) qui possédera à terme la certification NF HQE™ bâtiments tertiaires et la certification BREEAM® ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble AIR TIME (15 400 m<sup>2</sup> de bureaux à Paris 13<sup>ème</sup>) qui possédera à terme la certification NF HQE™ bâtiments tertiaires et la certification BREEAM®.

## 2) Pour les locaux d'exploitation :

Un appel d'offre européen a été lancé en 2016 dont l'objet était la maintenance de l'ensemble des sites d'exploitation. Le contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> novembre. Le prestataire, qui a l'obligation contractuelle d'assurer le pilotage de l'énergie, a pour objectif une réduction annuelle d'au moins 3% de la consommation, en tenant compte des variations climatiques. Le pilotage est appelé à s'appliquer à tous les fluides, y compris à l'eau.

Des opérations immobilières ont été préparées en 2016 :

- Une opération sur Paris, portant sur une surface d'environ 13200 m<sup>2</sup>, dans un immeuble labellisé HQE™ Rénovation.
- Une opération sur Bezannes, près de Reims, dans un immeuble neuf labellisé HQE™ et certifié BREEAM®.
- Une opération sur Toulouse dans un immeuble labellisé HQE™.



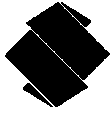
## 16) IMPLICATION

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- a) Actions de sensibilisation des salariés : les collaborateurs ont été sensibilisés, et mobilisés, lors de la Semaine du développement durable (juin), de la Semaine européenne de la mobilité et des déplacements (septembre), de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap et de la Semaine de réduction des déchets (novembre). Textes pédagogiques transmis via l'intranet, questionnaires, conférences, défis participatifs sont les principales modalités utilisées. D'une manière générale, 1500 salariés appartenant à la communauté des alliés du développement durable reçoivent les informations.
- b) Profitant de la semaine du développement durable, du récent lancement de la politique environnementale et des initiatives environnementales introduites sur leur site, (apport volontaire des déchets, installation de 4 ruches), la direction de la RSE a organisé un sondage interne qui a été particulièrement bien reçu (près de 40% de participation). Appelés à apprécier les cinq engagements de la politique environnementale, 55,5% des répondants ont classé en tête la maîtrise des pollutions et des déchets liés directement ou indirectement aux activités du Groupe. Pour plus de 70% des répondants, le tri au bureau est un geste normal, approuvant le système de tri à la source des déchets qui s'accompagne de la suppression des corbeilles individuelles. Enfin, plus de 75% des personnes interrogées estiment que l'installation de ruches sur les toits est un projet fédérateur et plus de 95% estiment important que le Groupe agisse en faveur de la biodiversité.
- c) A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité et des déplacements qui s'est tenue du 16 au 23 septembre avec pour thème « Mobilité intelligente, économie performante », le Groupe a organisé un Grand Prix de la Mobilité des managers. L'idée était d'encourager les managers à mobiliser leurs équipes, lesquelles devaient recourir pendant la semaine à quatre modes de déplacements alternatifs (transports en commun, marche, vélo, covoiturage, modes combinés). Près de 93 managers et 600 collaborateurs se sont mobilisés. Avec deux prix à la clé : le prix de la performance récompensant la meilleure équipe par catégorie ; le prix de la conviction destiné aux managers, tous les niveaux de management ayant été pris en compte.





## 17) LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe n°10: les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Un projet Groupe de prévention de la corruption a été initié conformément aux exigences réglementaires de la loi Sapin II du 9 décembre 2016. L'objectif poursuivi est de démontrer l'engagement du Groupe à lutter concrètement contre la corruption. A ce titre, différentes actions très précises sont actuellement mises en œuvre :

-Un dispositif d'évaluation et de contrôle des risques de corruption pour le Groupe qui comprend une cartographie des risques d'expositions du Groupe à la corruption permettant d'identifier et prioriser les actions, des procédures d'évaluation dans les relations du Groupe avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs de premiers rangs et intermédiaires), des procédures de contrôles comptables destinées à détecter des faits de corruption et un dispositif de contrôle global du projet Groupe.

-Un dispositif de formation et de gestion des conduites à risque qui met à disposition des collaborateurs un code anti-corruption, une formation généraliste contre la corruption ainsi qu'une formation spécifique pour chaque métier et un système d'alerte. Le dispositif disciplinaire existant dans le Groupe sera suffisant pour sanctionner la commission de faits de corruption.

-Un encadrement de l'activité de lobbying du Groupe a été prévu afin de prévenir les actes susceptibles d'être considérés comme des faits de corruption.